

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2005 - Décision Modificative n°9 - Budget principal et budgets annexes - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles.

La présente décision modificative s'élève, en mouvements budgétaires, tous budgets et sections confondus, en dépenses, à 23.249.737,75 € et en recettes à 27.975.112,09 €.

Il est à noter que l'écart positif constaté en section d'investissement du budget principal pour 4.725.374,34 € provient de l'enregistrement de nouveaux produits de cession.

Cette somme n'étant pas susceptible d'être consommée d'ici la fin du présent exercice, il est proposé de la préserver dans le résultat d'investissement pour pouvoir l'affecter, en 2006, au relèvement de crédits d'acquisition, conformément au principe retenu que toute recette nouvelle de cession encaissée dans l'année par rapport à la prévision inscrite au budget vienne abonder les crédits d'acquisition.

Comme le fait apparaître le tableau de synthèse reproduit ci-après, cette décision modificative est à 83 % en dépenses et à 69 % en recettes, composée de mouvements d'ordre, ces derniers mouvements s'équilibrant à un montant de 19.333.067,46 €.

	Mouvements Budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	9.270.727,37	13.996.101,71	3.607.815,23	698.391,59	5.662.912,14	13.297.710,12
Fonctionnement	13.979.010,38	13.979.010,38	308.855,06	7.943.653,04	13.670.155,32	6.035.357,34
Excédent	4.725.374,34		4.725.374,34			
Totaux égaux 2 à 2	27.975.112,09	29.975.112,09	8.642.044,63	8.642.044,63	19.333.067,46	19.333.067,46

Cet acte budgétaire donne également l'occasion d'enregistrer des produits de cession de terrains sur des ZAC suivis en budget annexe (ZAC du Tasta à Bruges, ZAC Haut Madère à

Villenave d'Ornon) permettant le retour au budget principal d'avances consenties par celui-ci à ces opérations.

C'est ainsi qu'un montant de 1.872.059,94 € est mis en réserve à l'article 020 du budget principal pour pouvoir être à nouveau utilisé sous forme d'avance au profit d'autres opérations en 2006.

Au budget annexe transports figurent, en outre, en section d'investissement :

- des dépenses de régularisation de prêts de consommation (stocks et dépôts et cautionnements) en application du contrat signé avec la Connex pour un total de 708.834,58 €,
- le relèvement de divers crédits du Tramway à partir de révisions de prix négatives,
- le remboursement par la section de fonctionnement de frais de formation et de documentation liés à la mise en exploitation de divers matériels et installations du Tramway 1ère phase et du réseau de bus (461.574,29 €),
- le remboursement par la section de fonctionnement d'un contingent de cartes sans contact et titres magnétiques afférant au système billettique bus (531.680,00 €).

La présente décision modificative permet enfin d'effacer un montant net de prévisions d'emprunt de 733.987,85 €.

En conséquence, en application des dispositions de l'article L 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, et de la délibération 2001/1006 du 9 novembre 2001 d'autre part, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle pour les budget soumis à l'instruction M14, et par chapitre, la présente décision modificative n°9.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 DÉCEMBRE 2005**

M. HENRI HOUDEBERT

